

LA COMMUNE RURALE D'ANALAMISAMPY

Chantal Blanc-Pamard et Flavien Rebara

L'organisation administrative territoriale

L'organisation administrative territoriale actuelle est le résultat de la mise en oeuvre de la réforme de décentralisation entamée depuis 1992, après l'adoption du projet de constitution de la III^{ème} République. La République malgache comprend quatre niveaux : les provinces (6), les préfectures ou régions (18), les sous-préfectures (158), *ex-fivondronana*, les communes (1392 dont 1346 rurales). La commune rurale est définie comme collectivité territoriale de base. Elle dispose d'un conseil communal, d'un bureau exécutif élu en son sein qui comprend le maire, un vice-président et deux rapporteurs. Le maire, avec son conseil communal, a pour mission d'initier différents projets de développement et des actions environnementales. Il est le chef de l'administration de la commune et a la charge des intérêts locaux.

Les maires de la plupart des communes du pays masikoro ont un niveau d'études moyen ou inférieur, ce qui ne facilite pas toujours leur aptitude à guider les communes dans la voie du développement. De plus, les paysans ont du mal à comprendre que le devenir de leur commune dépend d'eux-mêmes. Le maire est en effet le coordonnateur du développement de sa localité. Il fait entreprendre par la population des travaux en exécution du Plan Communal de Développement (PCD).

La commune rurale d'Analamisampy est une grande commune qui regroupe 17 *fokontany*, soit 23 000 habitants, sur 700 km².

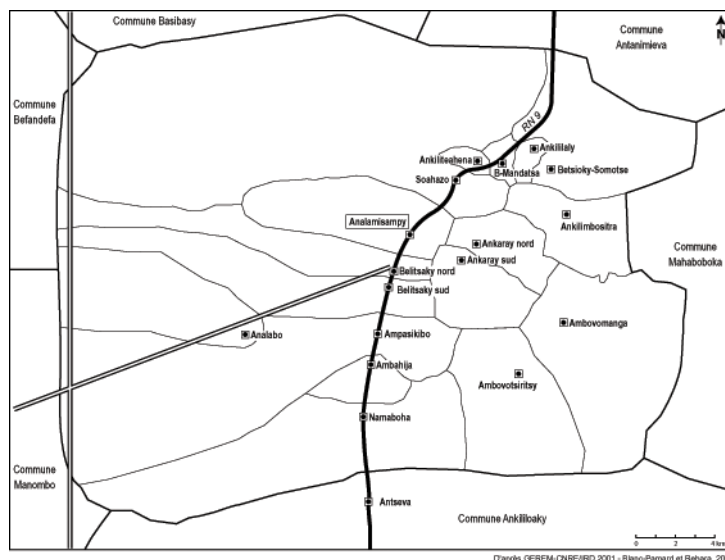


Figure 3 - La commune d'Analamisampy : fokontany et limites administratives

— limites des fokontany ——— route ■ fokontany
——— limites des communes rurales = = = = = tany ■ chef-lieu de commune

L'aire communale est définie par une liste de villages n'impliquant pas une réelle délimitation territoriale. Dans la sous-préfecture de Toliara (Tuléar) II, il y a 19 communes rurales dont Analamisampy. Et à un niveau supérieur, la province de Toliara comprend 6 communes urbaines et 234 communes rurales.

Les *fokontany* "servent de relais entre les pouvoirs publics et la population". Ils peuvent comprendre plusieurs villages ou un groupe de villages ou des hameaux avec un président nommé par arrêté du représentant de l'État au niveau de la commune. A cet échelon est désigné un Comité Local de Sécurité qui a pour fonction essentielle la sécurité publique au niveau local.

Le choix d'Analamisampy comme chef-lieu de commune est lié à la présence d'infrastructures, notamment la présence d'une école (EPP) et d'un collège (CEG). Le maire de la commune est un métis karany-malgache, résidant à Soahazo, membre de la famille indo-pakistanaise qui s'est installée dans les années 1920 à Ampasikibo.

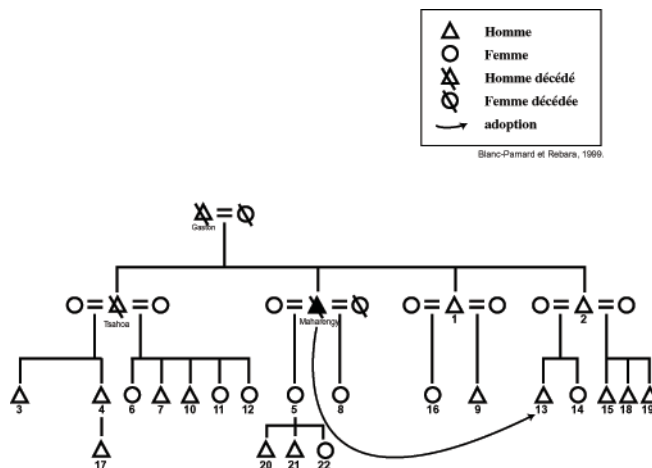


Figure 8 . Généalogie simplifiée d'un segment de lignage Lazafara

La politique environnementale

Madagascar s'est dotée dès 1990 d'un PAE (Plan d'action environnementale) visant au ralentissement de "la spirale de la destruction de l'environnement". La gestion locale des ressources renouvelables fait partie des innovations institutionnelles proposées récemment en matière de gestion durable des forêts à Madagascar (Maldidier, 2001). Madagascar a mis en place, dans les années 1996-97, un cadre juridique de la décentralisation de la gestion des ressources renouvelables s'appuyant sur deux lois. La première est la loi dite GELOSE (GEstion LOcale SEcurisée) de 1996 touchant de façon transversale un ensemble de ressources renouvelables (forêt, eau, terres de parcours, etc.) tandis que la seconde, la nouvelle Loi Forestière, est sectorielle. La promulgation de ces lois est liée à la deuxième phase du Programme Environnemental (PE II) qui entend promouvoir la gestion durable des espaces forestiers en donnant un rôle plus important aux structures villageoises locales et aux collectivités territoriales décentralisées (les communes). C'est une évolution par rapport à la première phase (1991-1996) de ce programme (PE I) qui s'était centré essentiellement sur les aires protégées. La troisième phase du Programme Environnemental (PE III), à partir de 2002, devrait se traduire par la prise en mains par les différents acteurs des procédures et de la gestion même de l'environnement.

La préservation et la conservation de l'environnement est donc un mot d'ordre dans toute l'île et tout particulièrement dans cette région du pays masikoro où chacun sait que la forêt des Mikea disparaît avec la culture du maïs sur abattis-brûlis. L'AGERAS (Appui à la GEstion Régionalisée et à l'Approche Spatiale), une agence d'exécution du PE II dans le cadre de l'ONE (Office National de l'Environnement), a incité les maires des communes de la forêt des Mikea à créer en 1998 une association pour la protection de la forêt. La FIMAMI (Association des maires des communes

limitrophes de la forêt des Mikea) constitue un cadre de concertation au niveau de 15 communes - sur les 19 communes du fivondronana de Toliara II - concernées par la dégradation de la forêt des Mikea. Cette structure associative intercommunale a pour but de résoudre les problèmes liés à la gestion des ressources. Une charte de responsabilité pour les 15 communes a été établie avec pour objectif global "une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles de la forêt des Mikea". Cette charte constitue l'engagement de tous les intervenants. Huit sous-objectifs ont été arrêtés :

- amélioration des infrastructures de base
- amélioration de la gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement
- valorisation de la biodiversité terrestre et marine
- valorisation des ressources d'énergie
- renforcement de l'information, de l'éducation et de la communication
- renforcement des capacités techniques des bénéficiaires
- amélioration du rendement et de la production agricole
- élaboration et mise en oeuvre des référentiels de développement durable.

A l'échelle des quinze communes, les Plans Communaux de Développement (PCD) sont en cours d'élaboration. L'ONG WWF (World Wildlife Fund) a en charge cinq communes dont Analamisampy. Le FID (Fonds d'Intervention pour le Développement) s'occupe de quatre communes, l'ANAE (Association Nationale d'Action Environnementale) de trois. Quant à l'AGERAS, il s'occupe des communes pilotes dont Manombo. Le PCD élaboré entre les intervenants et la population locale vise à définir les axes de développement de la commune. Il intègre la dimension environnementale avec un Plan communal de conservation ou PCC. Les organismes d'appui aident à établir les diagnostics à l'échelle des villages, des fokontany et enfin de la commune rurale. "La hiérarchisation des problèmes et la priorisation des projets" sont validées par les communautés villageoises.

L'ONG WWF (Programme Forêt Dense Sèche dans le sud et le sud-ouest), après une phase de reconnaissance dès 1998, est maintenant opérationnelle depuis août 2001 dans la "sous-écorégion Mikea". Quand WWF a procédé à l'identification des activités critiques, le défrichement est apparu comme le plus néfaste en raison de la très forte pression sur l'environnement. La politique de conservation de WWF complétée par une forte sensibilisation laisse augurer de changements qui modifieront les pratiques des agents des Eaux et Forêts et celle des acteurs locaux.

Liste des Sigles

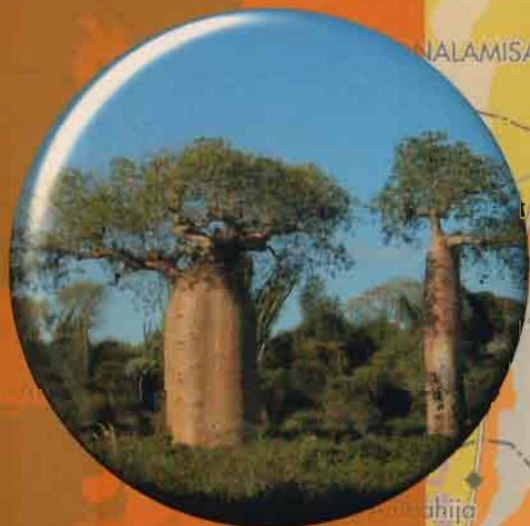
ANAE (Association Nationale d'Action Environnementale),
AGERAS (Appui à la GEstion Régionalisée et à l'Approche Spatiale),
CANFOR (Cantonement Forestier), CNRE (Centre National de Recherches sur l'Environnement),
CFSIGE Centre de formation aux sciences de l'information géographique et environnementale
DELSO (Développement de l'élevage dans le Sud-Ouest),
FID (Fonds d'Intervention pour le Développement),
FIMAMI (Association des maires des communes limitrophes de la forêt des Mikea),
GTDR (Groupe de Travail pour le Développement Rural qui élabore un "Plan d'Action pour le Développement Rural", PADR),
GELOSE (GEstion LOcale SEcurisée),
HASYMA (*Hasy Malagasy*, "Coton malgache"),
MDP (Maison des Paysans),
ONE (Office National de l'Environnement),

PAE (Plan d'action environnementale),
PAM (Programme Alimentaire Mondial),
PNVA (Programme National de Vulgarisation Agricole),
PSO (Projet Sud-Ouest),
PROGEM Produits Généraux de Madagascar
Radio *Mazava* (station de Radio de la Mission Catholique d'Ankililoaky),
SALFA (*SAmpanan'asa Loterana momba ny FAhasalamana*, organisation luthérienne pour la santé),
SECALINA (SECurité ALImentaire et Nutrition Elargie),
TAFa (*Tany sy Fampandrosoana*, Terre et Développement) spécialisée dans la diffusion du semis direct,
TIKO premier groupe agroalimentaire malgache.
Vola Mahaso ("L'argent qui apporte le bien"; émanation du CIDR - Centre International pour le Développement de la Recherche, basé à Autrèches, au nord de Paris),
VSF (Vétérinaires Sans Frontière),
WWF (World Wildlife Fund)

IRD
Editions



Environnement et pratiques paysannes à Madagascar



Éditeurs scientifiques
Florent Lasry
Chantal Blanc-Pamard
Pierre Milleville
Samuel Razanaka
Michel Grouzis

ATLAS CÉDÉROM

La région sud-ouest de Madagascar fait l'objet de mutations agraires, rapides et de grande ampleur, dans lesquelles interfèrent des phénomènes démographiques, sociaux, techniques et écologiques.

Le programme de recherche Gestion des espaces ruraux et environnement à Madagascar (GEREM), mené conjointement par des chercheurs de l'IRD et du CNRE de 1996 à 2002, a mobilisé des écologues, des agronomes et des géographes pour étudier les relations entre les pratiques paysannes et l'environnement sur trois sites de la région, et notamment dans la forêt des Mikea.

La culture pionnière du maïs sur abattis-brûlis constitue depuis une vingtaine d'années la cause principale d'une déforestation spectaculaire, et sans doute irréversible, qui s'accélère au cours du temps. Avec l'installation des populations migrantes et la réduction des terres agricoles disponibles, de profondes recompositions affectent les relations sociales, les systèmes de production et l'organisation de l'espace rural ; implanté depuis longtemps, l'élevage est aussi un facteur important dans la dynamique des savanes du Sud-Ouest. Dans un tel contexte, les questions de développement et d'environnement sont étroitement liées, et se posent avec acuité.

Ce Cédérom privilégie l'observation de terrain des dynamiques de déforestation, et fait une place importante à l'outil cartographique, à l'iconographie, et à la vidéo ; la photographie aérienne en paramoteur a notamment été utilisée, coordonnée avec les images satellitaires. Il synthétise les travaux de l'ensemble de l'équipe, et fournit aux chercheurs, aux acteurs du développement, aux opérateurs de l'environnement, aux étudiants, une riche base de données sur une région-témoin du Sud-Ouest malgache.

Recherches de l'UR 100 « Transitions agraires et dynamiques écologiques » (2000 – 2004)

Liste des auteurs :

AUBRY Christine
BLANC-PAMARD Chantal
GARDETE Yves-Marie
GROUZIS Michel
LASRY Florent
LE FLOCH Edouard
LEPRUN Jean-Claude
MANA Parfait
MILLEVILLE Pierre

RAHERISON Mahefasoa
RAJADONARIVELO Sitraka
RAKOTOARIMANANA
Vonjison
RAKOTOJAONA
Hanitriniomy
RAKOTONDAMANANA
Modeste
RAKOTONIRINA Bruno

RAMAROMISY Auguste
RANAIVOARIVELO Nivo
RANDRIAMBANONA Heizoa
RASOLOHERY
Andriambolantsoa
RAZANAKA Samuel
REBARA Flavien
TERRIN Sandrine

CD-ROM
PC/MAC

Configuration requise :
PC : Windows NT, 2000, XP ;
Internet Explorer configuré
pour ouvrir des fichiers
Acrobat dans une fenêtre
HTML
Macintosh : MacOS ou OS X,
Acrobat Reader 5 ou plus



Institut de recherche
pour le développement
Paris, France



Centre National de Recherches
sur l'Environnement



9 782709 915177

ISBN : 2-7099-1571-5
35 €